

Les DATA CENTER MRS5 / MRS6

Le développement exponentiel du numérique, désormais dynamisé par les besoins de l'IA, du minage de Bitcoins, et les coûts modérés de notre électricité, accélèrent une forte implantation de nombreux et gigantesques Data-centers.

L'atterrage des nombreux câbles sous-marins du hub international de Marseille justifie la prolifération de DT-centers dans cette Ville, qui outre les 3 ou 4 dossiers en cours, repousse désormais les nouveaux projets vers sa périphérie Fos-BBA-Gardanne-Rousset.

Un premier acte concrétise l'appétence pour Bouc Bel Air située dans la zone de prospection intensive : le démarchage pour la pose de capteurs du bruit de fond local à partir d'une parcelle jouxtant la route D6 plein sud de BBA.

Cela concerne le projet MRS6 de la firme Digital Realty.

Le bruit étant une des premières causes de conflit du voisinage d'un DT-Center, cette prospection a immédiatement mobilisé les riverains, malgré le peu de données grand public existantes sur une industrie pourtant soumise à la nomenclature ICPE-SEVESO, au prorata des qualités et quantités de gaz frigorigènes utilisées.

Bouc-Bel-Air-Environnement a répondu naturellement à la demande de soutien de l'action reflex des riverains, ainsi qu'aux évolutions de ce quartier, pour qui le nouveau PLUI de M-P-Métropole programme un nouveau voisinage de plus de 1300 logements.

Les données du projet marseillais MRS5 sur 11 000 m² et de puissance de 22 MW IT load (*charge informatique **) actuellement à l'enquête publique permettent d'extrapoler ce que pourrait être le projet le projet MRS6 sur 110 000 m² de terrain et d'une puissance de 50MW IT load à BBA.

Des paramètres incontestables caractérisent les DT-Center :

- Bruit continu 24h/24h (sans les heures creuses du trafic routier adjacent alibi) dans des fréquences basses, un bourdonnement insupportable disent les riverains en conflit. Ces installations sont autorisées à dépasser le bruit de fond, en bruit émergent de 3 à 6 dB(A) suivant jours et horaires, ce qui est énorme.

Avec pour MRS5, situés en toit terrasse, 28 groupes frigorifiques, 14 groupes électrogènes de secours, ventilations et extractions (*ref : enquête publique*), on imagine parfaitement, avec technologie rivercooling ou pas, ce que sera le projet MRS6.

- Très gourmands en énergie, ces projets accaparent toutes les puissances électriques locales encore disponibles, mais se parent de certificats d'alimentation électrique

renouvelables, et fonctionnent aux carburants bios pour leur groupes électrogènes. C'est une des raisons de leur éviction de Marseille.

- Très gourmands en eau. Les techniques de gestion de la dissipation de la chaleur inhérente à cette industrie évoluent et le mix Air/Eau (rivercooling) aussi, pour un différentiel de consommation énergétique curieusement très bas pour ces deux techniques, soit 4,33 % (*MRS5 ref : Mémoire en réponse MRAE*).

- Utilisation/manipulation (5 % de pertes annuelles ref : *EP MRS5*) d'une grande quantité de gaz réfrigérant à effet de serre** justifiant le classement ICPE SEVESO des DT-C suivant leur importance.

- Peu d'emplois directs à l'hectare, ce n'est pas forcément un excellent investissement en zone de fortes pressions sur le foncier industrielles (*friches loi ZAN*) et sur l'habitat.

- Et pour terminer, le look « bunkérisé » de ces installations très sensibles (*MRS5 = 25m de haut*) sécurisées au maximum mais avec un minimum d'humains. Cela se traduit par une défense passive optimum : clôtures, sur-clôtures, sas, barbelés, détecteurs d'intrusions, cameras mirador, etc ... Certes c'est une question d'esthétique, mais c'est aussi un facteur psychologique d'oppression sécuritaire.

** les MW IT load utilisés pour les Data-centers correspondent à la notion de puissance en mégawatts (MW) pour une charge informatique (IT load) correspond à : la quantité d'énergie électrique consommée par les équipements informatiques, tels que les serveurs, les systèmes de stockage et les équipements réseau, d'un centre de données.*

*** avec très forts coefficients multiplicateurs en équivalent CO2*

*Septembre 2024
BBAE*